
Don patriotique d'un pavillon anglais envoyé par le représentant Bréard près les côtes de Brest et de Lorient, lors de la séance du 7 frimaire an II (27 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique d'un pavillon anglais envoyé par le représentant Bréard près les côtes de Brest et de Lorient, lors de la séance du 7 frimaire an II (27 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 247;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39443_t1_0247_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

que je suis le premier prêtre du département de l'Aube qui ait brisé le talisman sacerdotal.

« PESME. »

Adresse (1).

« Législateurs,

« Puisque les circonstances m'obligent de vous occuper de moi, je le ferai avec la confiance d'un citoyen qui en a bien rempli les devoirs.

« Depuis l'ouverture du combat entre la liberté et l'aristocratie, j'ose vous affirmer que je me suis battu pour le triomphe de nos droits en vrai révolutionnaire.

« Je n'ai accepté la cure d'Arcis, centre et chef-lieu de mon district que pour y accélérer la mort du fanatisme et de la superstition et y agrandir, y fortifier dans l'âme de mes concitoyens les principes sacrés qui dirigent aujourd'hui tout le peuple français.

« J'ai atteint mon but : le moment est arrivé où je puis sans danger pour la patrie déposer entre ses mains des titres qui n'en étaient pas (car l'erreur et le vice n'en eurent jamais faire), je vous les remets avec joie ainsi que les 2.000 livres qu'ils m'assuraient. Mon père, cultivateur patriote me répond depuis longtemps de mon existence.

« Mais tous les prêtres philosophes ne partagent pas ma position, plusieurs d'entre eux seraient malheureux, et surtout les mariés, si l'humanité, si les vertus qu'honore le peuple français n'assuraient leur sort.

« Législateurs, usez de ses pouvoirs pour bannir le malheur de la terre de la liberté.

« Le 23 brumaire, l'an 1793, et le 2^e de la République française, une et indivisible.

« PESME, ci-devant curé d'Arcis, département de l'Aube.

« Le même jour ci-dessus, l'assemblée générale des citoyens d'Arcis-sur-Aube, légalement convoquée, après avoir entendu la lecture de la présente lettre, a applaudi aux sentiments qu'elle renferme, et a arrêté que mention honorable en serait faite à son procès-verbal. Elle certifie en outre les faits y insérés sincères et véritables.

« BERCY, président; LARGUILLON, secrétaire. »

Les représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient annoncent à la Convention l'envoi du pavillon de la frégate anglaise *la Tamise*, prise par nos braves marins : que sous peu de jours cette frégate sera hors du port, et qu'ils espèrent que les intrépides républicains, qui vont la monter, leur fourniront dans peu l'occasion d'envoyer à la Convention de nouvelles dépouilles des tyrans.

Insertion au « Bulletin » (2).

(1) Archives nationales, carton F^o 889, dossier Pesme.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 179.

Suit le texte de la lettre de Bréard, d'après un document des Archives nationales (1).

Les représentants du peuple près les Côtes de Brest et de Lorient, à la Convention nationale.

Brest, le 25 brumaire, l'an II, de la République française, une et indivisible.

Citoyens collègues,

« Un grand nombre de drapeaux et d'étendards enlevés aux satellites des despotes par les braves soldats de la République sont suspendus aux voûtes des avenues de la salle de séances de la Convention nationale. Nous pensons que le pavillon de la frégate anglaise *La Tamise*, prise par nos braves marins, doit y trouver sa place. Nous y avons substitué le pavillon national. Sous peu de jours, la frégate sera hors du port, et nous espérons que les intrépides républicains qui vont la monter nous fourniront dans peu l'occasion de vous envoyer de nouvelles dépouilles des tyrans (2).

« BRÉARD. »

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (3).

UN SECRÉTAIRE fait lecture de la lettre suivante :

(Suit le texte de la lettre que nous reproduisons ci-dessus.)

Le Président annonce que ce pavillon arrivera dans deux ou trois jours.

Cette lettre sera insérée au *Bulletin*.

Le citoyen Dombey, qui a toujours vécu sur les hautes montagnes d'Europe, avec les sauvages du Chili et du fleuve des Amazones, offre à la République 4 pièces d'or et 1 assignat de 50 livres pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 793; *Bulletin de la Convention* du 7^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (mercredi 27 novembre 1793); *Moniteur universel* [n^o 68 du 8 frimaire an II (jeudi 28 novembre 1793), p. 276, col. 3]; *Journal de la Montagne* [n^o 15 du 8^e jour du 3^e mois de l'an II (jeudi 28 novembre 1793), p. 119, col. 1^{re}]; Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 444.

(2) Applaudissements, d'après le *Journal de Perlet* [n^o 433 du 9 frimaire an II (vendredi 29 novembre 1793), p. 474] et d'après le *Mercur universel* [9 frimaire an II (vendredi 29 novembre 1793), p. 140, 2^e col.].

(3) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n^o 435, p. 101.)

(4) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 179.